

SÉANCE ORDINAIRE
LUNDI LE 15 AVRIL 2024 À 20H00
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 04 mars 2024.
3. Approbation des comptes.
4. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
5. Appui à la demande de madame Lise Lévesque et monsieur Michel Labranche auprès de la CPTAQ.
6. Dépôt du projet de règlement 2024-335 relatif à la captation des séances du conseil municipal. **Reporté**
7. 2^e versement de la quote-part payable par la municipalité à la Régie des Incendies Centre-Mékinac.
8. Engagement d'une entreprise pour le fauchage des bords de chemins dans la municipalité.
9. Acceptation de la soumission d'une entreprise pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium dans les rangs de gravier.
10. Autorisation à la directrice générale à demander des soumissions pour le marquage de la chaussée sur la rue Principale, du Moulin, sur le rang St-Joseph et sur le rang Sud-Est.
11. Remboursement ou crédit de taxes suite à l'émission de certificats de l'évaluateur.
12. Installation des conteneurs à l'écocentre.
13. Participation de la Municipalité au gala reconnaissance aux bénévoles du Centre d'action bénévole Mékinac.
14. Don pour la Rentrée scolaire pour tous.
15. Acceptation du dépôt des états financiers du centre des Loisirs.
16. Prêt à titre gracieux de la grande salle à la ligue de quilles de Saint-Adelphe.
17. Entériner la conception d'une nouvelle enseigne pour la bibliothèque municipale.
18. Prêt à titre gracieux de la grande salle au centre des Loisirs de Saint-Adelphe.
19. Prêt à titre gracieux de la grande salle au comité soirée des finissants de 6^e année de l'école Alternative de Mékinac de Saint-Adelphe.
20. Permission aux cadets de Valcartier Expédition pour l'utilisation d'un terrain municipal.
21. Demande au programme d'aide à la voirie local – Volet Rétablissement.
22. Appui à la municipalité de Val-Alain – retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles.
23. Appui à la Fédération Canadienne des municipalités – (FCM) (Dossier TECQ).
24. VARIA :
 - a) _____
 - b) _____
25. Période de questions.
26. Levée de l'assemblée.

Mélanie Trépanier, adjointe à la direction

15 avril 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le quinzième jour d'avril de l'an 2024, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents et présente madame la conseillère Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Normand Cossette, Jean-Paul Lerat, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Denis Bordeleau.

19 contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h02.

2024-04-053

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

2024-04-054

Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024

Il est proposé monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski99

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale madame Caroline Moreau. **Adopté**

2024-04-055

Approbation des comptes

18219 MGEF inc. (dénéigement 4 ^e versement)	47 139,75
18220 Sambba	4 081,61
18221 Lucie Durocher (entretien ménager)	2 250,00
18222 Annulé	0,00
18223 Postes Canada	104,20
18224 Ferme Pierlie s.e.n.c.	947,05
18225 ADN Communication	276,17
18226 Alimentation B.G.	698,85
18227 A.Q.D.R. Mékinac	135,00
18228 9413-1778 Québec inc.	2 824,05
18229 La COOP Novago	2 160,49
18230 Normand Cossette km	15,16
18231 DEL multi construction	1 681,51
18232 Garage Serge Carpentier	292,97
18233 Électromega Ltée	45,99
18234 Eurofins Environnex	841,62
18235 Fournitures Denis	113,74
18236 G.A. Automobiles inc.	441,66
18237 Le Groupe A&A	141,80
18238 Le Groupe Harnois	1 388,62
18239 Librairie Renaud-Bray inc.	362,24
18240 MGEF niveleuse	5 249,19
18241 MRC Quote part, enfouissement, etc	78 412,99
18242 Protection des incendies CFS Ltée	528,24
18243 Val-Mauricie Électrique inc	2 650,57
18244 Télécommunications Xittel inc.	105,67
Hydro	5 682,50
Visa	8 332,66
Telus	836,29

Il est proposé monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu :

Que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes approuvés.

Je, Caroline Moreau, soussignée directrice générale, certifiée sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de mars 2024 au montant de **192 928,05\$** ci-dessus approuvés.

Adopté

Lecture de la correspondance

- Assemblée Nationale du Québec (Bureau de Sonia Lebel) : Lancement du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales* le 1^{er} mars dernier ;
- Ministère de la Sécurité publique du Québec : Offre d'une information actualisée à l'ensemble des municipalités pour les soutenir si crues printanières ;
- Ministre des Transports du Québec : Invitation – Annonce concernant les investissements routier 2024-2026 dans la région de la Mauricie ;
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : Soutien financier disponible pour la réalisation de projets de verdissement ;
- Ministère des Affaires municipales et de l'habitation : Une campagne d'affichage pour rappeler l'importance d'un climat civil et respectueux dans les municipalités du Québec ;
- Ministère des Affaires municipales et de l'habitation : Avis de dépôt transfert ponctuel aux petites municipalités au montant de 4 630,00\$;
- Ministère des Affaires municipales et de l'habitation : Des nouveautés pour un climat civil et respectueux des personnes ;
- Ministère des Affaires municipales et de l'habitation : Tournée régionale de sensibilisation aux modes de financement des services d'eau – Activité dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Québécoise d'économie d'eau potable ;
- Environnement Mauricie : Forum national action climatique les 16 et 17 avril prochains ;
- Hydro-Québec : Plan d'action Hydro-Québec 2035 ;
- CIUSSS MCQ : Points de service locaux : dépistage du streptocoque de type A et vaccination rougeole ;
- Desjardins : Remise du montant de 19,93\$ sous forme de crédit pour l'utilisation de la carte Visa Affaires de la municipalité ;
- Les Fleurons du Québec : InfoFleurons de mars 2024 ;
- UPA Mauricie : Convoi de véhicules agricoles dans votre municipalité ce 25 mars ;
- UPA Mauricie : Réception du manifeste le 25 mars à 14h10 ;
- UPA Mauricie : Invitation à la soirée des gens de terre et saveurs 2024 ;
- Espace Muni : Lancement de la plateforme collaborative d'Espace MUNI ;
- Régie des incendies du Centre-Mékinac : Rapport 2023 ;
- MRC Mékinac amie des enfants : Projet Fonds spécial « Pour que nos enfants puissent rêver grand » ;
- MRC Mékinac (Véronique Perron) : Invitation – L'Érable, traditions revisitées – jeudi 4 avril 5 @ 7 ;
- MRC Mékinac : Invitation au dévoilement de la nouvelle identité de la MRC le 26 avril prochain ;
- Energycycle : Distribution de compost offert gratuitement aux municipalités ;
- Transcontinental : Déploiement de raddar dans la MRC de Mékinac (une circulaire réinventée) ;
- Culture Mauricie : Communiqué | Lauréats/Lauréates des 25^e prix Arts Excellence ;
- Moisson Mauricie / Centre-du-Québec : Invitation au Brunch-bénéfice de Moisson Mauricie / Centre du Québec le 5 mai à Trois-Rivières au coût de 45\$ par billet ;
- Municipalité de Val-Alain : Remerciement pour l'appui par résolution de la MRC Mékinac ;
- La rentrée scolaire pour tous : Demande de soutien financier pour aider les familles de Mékinac ;
- Ligne Pro : Offre de services pour le lignage de stationnements ;
- Artefact Urbain : 2^e édition du colloque : Valoriser les bâtiments existants le 9 mai 2024 ;
- Centre d'action bénévole de Mékinac : Invitation au gala du Centre d'Action Bénévole de Mékinac le 19 avril prochain et invitation à nommer un ou une bénévole qui rayonne dans la Municipalité qui sera célébrer lors de ce gala ;
- Sirco : Services d'enquête et de conseils d'expert ;
- Cadets de Valcartier : Demande d'utilisation d'un terrain municipal du 26 au 27 juillet prochain ;
- Ligue de quilles de Saint-Adelphe : Demande de prêt de la grande salle pour leur soirée de fin de saison le 25 mai prochain ;
- Dany Janvier : Appel à agir avec responsabilité & La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec;

- Gaston Rivard : Envoi d'un article du Devoir du 1^{er} mars 2024 : Quelle place pour le gaz naturel renouvelable dans le mix énergétique de l'avenir ?
- Renald Trépanier (Festival Country) : Remerciements pour le soutien à l'événement Festival Country de Saint-Adelphe qui se déroulera du 4 au 7 juillet ;
- École Alternative de Mékinac de Saint-Adelphe : Demande de prêt à titre gracieux de la grande salle pour un atelier sciences le 16 mai ;
- Comité soirée des finissants de 6^e année : Demande de prêt à titre gracieux de la grande salle pour la soirée des finissants de l'école Alternative de Mékinac de Saint-Adelphe ;
- Mékinac Démocratique : Soutien à la résolution de Trois-Rives ;
- Groupe de 10 élus de Mékinac des Chenaux : Lettre ouverte au Nouvelliste.

2024-04-056

Dépôt de la correspondance aux archives

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de dépôt aux archives de la correspondance présenté par l'adjointe à la direction, madame Mélanie Trépanier.

Adopté

2024-04-057

Appui à la demande de Madame Lise Lévesque et Monsieur Michel Labranche auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT que M. Labranche et Mme Lévesque, propriétaire de la Ferme Lamili enr., ont déposé par l'entremise du mandataire M. Pierre Hains de la firme Maheux Hains arpenteurs-géomètres inc. auprès de la Commission de la protection des territoires agricoles du Québec, une demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle pour une superficie de 0,5 hectare;

CONSIDÉRANT que M. Labranche et Mme Lévesque ont construit leur résidence ainsi que leurs deux garages en janvier 1978, soit avant la naissance de la CPTAQ, le 9 novembre 1978, donc n'ont pas eu à demander l'autorisation à la commission;

CONSIDÉRANT que M. Labranche et Mme Lévesque souhaiteraient détacher du lot, le terrain où est construit leur résidence et leurs garages, soit le lot 5 804 354;

CONSIDÉRANT qu'il y a quelques espaces disponibles dans la municipalité hors de la zone agricole, mais que dans l'opinion des membres du conseil, les parcelles de terrain visées par ce détachement n'auraient pas d'impact négatif sur l'agriculture, puisqu'il n'y a déjà aucune pratique de culture sur cette partie du lot;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère qu'une telle autorisation n'affecterait pas davantage les activités agricoles du secteur puisque la superficie visée n'est déjà pas pour pratiquer l'agriculture puisque la résidence est déjà existante.

CONSIDÉRANT que cette demande a fait l'objet d'une vérification par l'inspecteur de la municipalité et qu'elle ne contrevient pas aux dispositions du règlement de zonage en vigueur dans la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si tout au long reproduit.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Adelphe appuie la demande de Madame Lise Lévesque et monsieur Michel Labranche près de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec visant le détachement de leur résidence.

Adopté

2024-04-058

2^e versement de la quote-part payable par la municipalité à la Régie des Incendies Centre-Mékinac

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le 2^e versement au montant de 33 700,16\$, dû le 1^{er} mai 2024. Cette somme représentant le deuxième versement sur les trois de la somme payable. **Adopté**

2024-04-059

Engagement d'une entreprise pour le fauchage des bords de chemins dans la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a la charge de l'entretien des routes et chemins sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe doit procéder au fauchage des emprises de routes et des chemins sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT que les Entreprises Aljo Lebel Inc. possède la machinerie requise pour effectuer ce travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe embauche les Entreprises Aljo Lebel Inc. pour fournir la main-d'œuvre, l'outillage et l'équipement requis pour exécuter les travaux de fauchage des bords de routes et de chemins, aux endroits retenus par les représentants de la municipalité et qui seront discutés verbalement avec l'entrepreneur en temps et lieux.

Que les travaux consistent à faucher les emprises des routes et des chemins retenus.

Que le prix à forfait pour l'exécution des travaux soit de 4 871,90\$, excluant les taxes, tel que décrit dans le devis # 13. **Adopté**

2024-04-060

Acceptation de la soumission d'une entreprise pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium dans les rangs de gravier

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de MGEF, au montant de 897,50\$ la tonne métrique épandue, pour un montant total de 19 745,00\$ excluant les taxes et ce, pour le transport, le chargement, le déchargement et l'épandage de 22 tonnes de chlorure de calcium en flocons contrôlé électroniquement pour les chemins de gravier sur son territoire.

Que deux épandages seront faits au cours de l'été, dont le deuxième sera réalisé uniquement devant les résidences. **Adopté**

2024-04-061

Autorisation à la directrice générale à demander des soumissions pour le marquage de la chaussée sur la rue Principale, du Moulin, sur le rang St-Joseph et sur le rang Sud-Est

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe désire procéder au marquage de la chaussée sur la rue Principale, du Moulin, sur le rang St-Joseph et sur le rang Sud-Est.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la directrice générale Mme Caroline Moreau à demander des soumissions pour le marquage de la chaussée sur la rue Principale, du Moulin, sur le rang St-Joseph et sur le rang Sud-Est. **Adopté**

2024-04-062

Remboursement ou crédit de taxes suite à l'émission de certificats de l'évaluateur

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu :

Que suite à l'émission de certificats par l'évaluateur, la Municipalité de Saint-Adelphe procède à un crédit de taxes aux contribuables ci-après mentionnés:

8379 32 6200

Valeur : -196 200\$

Total du crédit : 947,05\$

Ferme Pierlie S.E.N.C.

Total des crédits : 947,05\$

Adopté

2024-04-063

Installation des conteneurs à l'écocentre

CONSIDÉRANT que le service d'un conteneur de matériaux secs est grandement utile aux contribuables de la municipalité qui y voient une occasion par excellence de se débarrasser de leurs gros matériaux (poêle, laveuse, mobilier, matelas, bois et métal, etc.);

CONSIDÉRANT que l'Écocentre municipal répond aux normes du Plan de gestion des matières résiduelles et des objectifs à atteindre pour les années à venir;

CONSIDÉRANT l'utilisation importante des conteneurs par notre population en 2023, pour les matériaux secs, matériels informatiques et électroniques, résidus domestiques dangereux, pierres, briques, agrégat, pneus, récupération de peinture, contenants, huiles et filtres, etc.;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de cueillette spéciale des gros rebuts faite annuellement à chaque résidence de Saint-Adelphe, puisque les citoyens peuvent utiliser avec facilité le service des conteneurs à l'Écocentre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe, en collaboration avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, procède à l'installation des conteneurs pour matériaux secs, bois, métal, matériel informatique et électronique, RDD, poêles, réfrigérateurs, pneus, récupération de peintures et de ses contenants, briques, pierres et agrégats, huiles et filtres usagés, etc., à compter du samedi **27 avril 2024** jusqu'au samedi **2 novembre 2024**.

Que les conteneurs placés à l'Écocentre seront accessibles durant cette période uniquement les samedis de 8h à midi.

Qu'aucun coût ne sera exigé pour le bois et métal, le matériel informatique, les poêles et réfrigérateurs, les résidus domestiques dangereux, les pneus, les résidus de peinture et contenants, les briques, pierres et agrégats, ainsi que pour les huiles et filtres usagés.

Que pour le dépôt des pneus, seuls les pneus d'automobiles et de camions déjantés sont autorisés. Aucun pneu de véhicules hors route ne sera admis de type VTT, tracteur, débusqueuse, etc.

Adopté

2024-04-064

Participation de la Municipalité au gala reconnaissance aux bénévoles du Centre d'action bénévole Mékinac

CONSIDÉRANT que le Centre d'Action bénévole Mékinac soulignera la Semaine de l'Action Bénévole à la salle des aînés de Saint-Tite le 19 avril prochain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe désire présenter la candidature de madame Christine Jugan, membre du comité des Loisirs de notre Municipalité comme bénévole qui rayonne dans la communauté.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe présente Madame Christine Jugan dans le cadre du gala reconnaissance 2024.

Que le maire M. Paul Labranche représente la Municipalité de Saint-Adelphe pour l'hommage qui sera rendu aux bénévoles honorés.

Que les frais d'un repas, au coût total de 60\$ (pour les 2 billets) seront défrayés par la Municipalité.

Adopté

2024-04-065

Don pour la Rentrée Scolaire pour tous

CONSIDÉRANT que la rentrée scolaire pour tous aide revient pour une 16^e année consécutive;

CONSIDÉRANT que le coût des articles scolaires a fait un bond de 30 à 40%, certaines familles de Mékinac peinent à joindre les deux bouts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe fera un don à la Rentrée Scolaire pour tous de 200\$ dans le but d'aider les familles de Mékinac lors d'achats d'articles scolaires.

Adopté

2024-04-066

Acceptation du dépôt des états financiers du centre des Loisirs de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que le centre des Loisirs de Saint-Adelphe a fait le dépôt de leurs états financiers de l'année 2023 le 22 février dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt des états financiers du centre des Loisirs de Saint-Adelphe pour l'année 2023.

Adopté

2024-04-067

Prêt de la grande salle à la ligue de quilles de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que la ligue de quilles de Saint-Adelphe organise leur soirée de fin de saison le 25 mai prochain ;

CONSIDÉRANT que la ligue a fait la demande par écrite pour avoir encore cette année la grande salle à titre gracieux ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe prêtera, suite à la signature du contrat de location de salle de la municipalité, la grande salle à titre gracieux à ligue de quilles de Saint-Adelphe pour leur soirée de fin de saison qui aura lieu samedi, le 25 mai 2024.

Adopté

2024-04-068

Entériner la conception d'une nouvelle enseigne pour la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que suite au retrait du guichet automatique situé dans les locaux municipaux au 601, rue Principale, l'enseigne extérieure de Desjardins a été retirée;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque n'avait jamais eu d'enseigne pour indiquer où elle se trouvait;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe entérine l'achat d'une enseigne indiquant la bibliothèque municipale au coût de 1315\$ taxes en sus de chez Oze Publicité.

Adopté

2024-04-069

Prêt à titre gracieux de la grande salle au centre des Loisirs de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que le centre des Loisirs de Saint-Adelphe organise une soirée reconnaissance pour les bénévoles le 4 mai prochain;

CONSIDÉRANT que le centre des Loisirs a fait la demande pour avoir la salle municipale à titre gracieux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe prêtera, suite à la signature du contrat de location de salle de la municipalité, la grande salle à titre gracieux au centre des Loisirs de Saint-Adelphe pour leur soirée reconnaissance aux bénévoles qui aura lieu samedi, le 4 mai 2024.

Adopté

2024-04-070

Prêt à titre gracieux de la grande salle au comité soirée des finissants de 6^e année de l'école Alternative de Mékinac de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que se tiendra la soirée des finissants de 6^e années des élèves de l'école;

CONSIDÉRANT que le comité a fait une demande pour avoir la salle à titre gracieux pour l'événement soit le 20 juin prochain;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe prêtera, suite à la signature du contrat de location de salle de la municipalité, la grande salle à titre gracieux au comité des finissants de 6^e année de l'école Alternative de Mékinac de Saint-Adelphe pour leur soirée reconnaissance aux bénévoles qui aura lieu jeudi, le 20 juin 2024.

Adopté

2024-04-071

Prêt à titre gracieux de la grande salle aux élèves de 5^e et 6^e année de l'école Alternative de Mékinac de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT qu'un atelier science sera donné aux élèves de 5^e et 6^e année le 16 mai prochain;

CONSIDÉRANT que les enseignantes à l'origine de l'atelier demandent de bénéficier de la salle gratuitement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe prêtera, suite à la signature du contrat de location de salle de la municipalité, la grande salle à titre gracieux à l'école Alternative de Mékinac de Saint-Adelphe pour leur atelier de sciences qui se tiendra le 16 mai prochain.

Adopté

2024-04-072

Permission aux cadets de Valcartier Expédition pour l'utilisation d'un terrain municipal

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite par les cadets de Valcartier Expédition pour qu'un maximum de 52 canoteurs dorment sur le terrain municipal situé près de la rampe de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT que le groupe devra avoir accès à une toilette chimique;

CONSIDÉRANT que l'activité se déroulera du 26 au 27 juillet 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe autorise les cadets de Valcartier Expédition d'utiliser le terrain municipal près de la rampe de mise à l'eau pour les dates ci-haut mentionnées et ce sans frais;

Que la municipalité autorise l'accès à la toilette chimique déjà accessible près de la rampe de la mise à l'eau;

Que la municipalité autorise les cadets de Valcartier Expédition à ajouter d'autres toilettes chimiques à leurs frais sur notre terrain si nécessaire. **Adopté**

2024-04-073

Demande au programme d'aide à la voirie local – Volet Rétablissement

- ATTENDU QU'UN** événement fortuit est survenu le 11 juillet 2023;
- ATTENDU QUE** la description de l'événement fortuit est présentée ci-dessous :
Pluies abondantes reçues en quelques heures qui ont fait des dommages à certaines routes et certains ponceaux, qui a pour conséquence de sectionner des routes et/ou les rendre impraticables;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Adelphe s'engage à obtenir le financement nécessaire à réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90% des dépenses admissibles;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Adelphe choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, Madame Caroline Moreau, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de : madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par : monsieur le conseiller Claude Thiffault

Il est unanimement résolu et adopté que :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

2024-04-074

Appui à la municipalité de Val-Alain – retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la **Municipalité de Saint-Adelphe** est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par : monsieur le conseiller Roman Pokorski

APPUYÉ par : monsieur le conseiller Normand Cossette

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Adopté

2024-04-075

Appui à la Fédération Canadienne des municipalités – (FCM) (Dossier TECQ)

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

IL EST APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Tessier

IL EST RÉSOLU QUE

le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adopté

2024-04-076

Levée de l'assemblée à 21h27

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Mélanie Trépanier, Adjointe à la direction
